



Déclaration par voie d'huissier

Par **SERANDOUR**, le **30/09/2008** à **12:33**

Suite à un problème de vandalisme sur ma voiture, j'ai porté plainte contreX
Une fois la personne retrouvée, l'action est passée en justice, la personne devait me rembourser l'intégralité des dommages.

Cette personne devait rembourser par échéance à l'assurance, une fois la somme réunie, l'assurance devait me rembourser. A ce jour, je n'ai toujours rien reçu et on me demande de faire une déclaration par voie d'huissier???

Je suis perdue, qu'est ce qu'une déclaration par voie d'huissier, après la décision de justice, ai je la garantie du remboursement?

Merci par avance, pour vos renseignements

Par **ellaEdanla**, le **30/09/2008** à **13:33**

Bonjour,

ne vous a-t-on pas plutôt conseiller de mandater un huissier pour procéder au recouvrement forcé ?

à vous lire,

Cordialement